

# Résidences artistiques, appel à candidatures

Dans le cadre de son CLEA, la commune de Toulon sur Arroux (village de 1600 habitants en Saône-et-Loire) lance un appel à candidature pour accueillir des résidences artistiques au Moulin-des-Roches entre septembre 2024 et juin 2025. Ces résidences pourront donner lieu à la diffusion d'une petite forme\*.

Les projets de création qui seront proposés devront être présentés par des artistes sortant.e.s des écoles supérieures d'art dramatique\*\* depuis trois ans au plus (promotion 2022, 2023, 2024).

Les équipes devront être constituées à 50% d'artistes issu.e.s des écoles supérieures dont le ou la metteur.se en scène.

## Conditions d'accueil

Une salle confortable et modulable (jauge 50 places) sera mise à disposition des artistes ou des équipes accueillis.

Un logement gratuit disposant de 8 couchages (4 grandes chambres) peut être proposé. L'appartement est situé à 3 minutes à pied de la salle.

Mise à disposition de matériel sur demande. Fiche technique du Moulin des Roches jointe au formulaire d'inscription.

Possibilité d'achat d'une représentation de la petite forme l'année n+1 avec prise en charge de la communication liée à la diffusion du spectacle.

Les représentations seront suivies d'une rencontre avec le public.

La possibilité de mettre en place des ateliers artistiques rémunérés (60€ TTC/heure) à destination des écoles élémentaires et maternelles des communes voisines partenaires du CLEA.

## Le CLEA prendra en charge :

- une participation financière aux repas
- une participation financière au transport de l'équipe
- la rémunération des ateliers
- la mise à disposition de la salle d'animation
- la prise en charge du logement

## A destination des candidats aux résidences tremplin :

L'équipe du CLEA retiendra une compagnie afin qu'elle puisse bénéficier de conseils dans sa structuration.

Nous mettrons en place des échanges autour de sa stratégie de diffusion et de développement en amont de sa venue, lors de sa présence sur le territoire, et un suivi du projet sur la saison sera mis en place.

## Modalités de candidatures - merci de préciser en objet du mail le type de résidence souhaitée (tremplin ou classique)

Votre dossier doit comporter :

- Le formulaire d'inscription ci joint rempli
- Un dossier du spectacle
- Une fiche technique ou ébauche de fiche technique
- Éventuellement des liens vers des visuels, des enregistrements en ligne (pas de liens de téléchargements, uniquement des liens de consultation).
- Un devis pour une cession de la petite forme\*

\* Par "petite forme" nous entendons un spectacle léger et court, avec très peu de contraintes techniques, pouvant se jouer partout.

\*\* Les 13 écoles supérieures d'art dramatique sont: le CNSAD, l'École de la Comédie de Saint Etienne, l'École du Nord, l'École du TNB, l'École du TNS, l'ENSAD Montpellier, l'ENSATT, l'ERAC, l'ESAD, l'ESCA Asnières, l'ESTBA, l'Académie de l'Union et le Théâtre Ecole d'Aquitaine.

Dossier à envoyer par mail à : [clea.toulonsurroux@gmail.com](mailto:clea.toulonsurroux@gmail.com) avant le 15 avril 2024.

